

Cinquante années de coopération exemplaire

Intervention de François Cuillandre le 25 novembre 2024 aux Capucins

Quel plaisir pour moi et mon équipe de vous accueillir dans ces ateliers des Capucins. Ateliers magnifiques pour marquer les 50 ans, 50 ans déjà, d'existence de notre intercommunalité. Et je crois qu'on ne pouvait pas trouver meilleur symbole de l'évolution de notre agglomération que d'être au cœur de cet équipement extraordinaire qui symbolise les transformations de notre agglomération.

Il y a cinquante ans, cinquante ans déjà. D'illustres prédécesseurs, conduits par Georges Lombard ont eu, je crois, une vision et une volonté. Vision et volonté, alors que l'idée même de coopération intercommunale était balbutiante. Alors, il existait des syndicats depuis quasiment le début du vingtième siècle, mais les lois de décentralisation qui seront portées par François Mitterrand et Gaston Deferre n'arriveront que huit ans plus tard, avec les lois de 1982 et 1983, huit communes, Bohars, Brest, Gouesnou, Guilers, Guipavas, le Relecq-Kerhuon. Plougastel-Daoulas et Plouzané décidaient de coopérer pour être plus fort et se construire un destin commun.

Elles avaient une conviction chevillée au corps que nous partageons toujours, et je salue d'ailleurs les maires de la métropole qui sont là.

C'est que, ici, à la pointe de la Bretagne, le développement ne viendrait pas tout seul, qu'il faudrait sans cesse se battre et avoir aussi une longueur d'avance. Que notre avenir, ici, se construisait à plusieurs ou pas du tout.

En fait, cette coopération a commencé dès 1965, avec la création d'un syndicat d'études qui rassemblait 7 communes. Alors, Dominique m'excusera, Plougastel-Daoulas était absente.

En juin 1967 est créé le syndicat d'équipement de l'agglomération Brestoïse (SEAB) qui intègre justement Plougastel-Daoulas et élargit les compétences communes à l'établissement.

D'abord un plan d'urbanisme, ce qu'on appelait le POS autrefois, mais aussi la gestion des ordures ménagères et la création de zones d'activités économiques.

Comme l'écrit le premier rapport d'activité générale de la communauté urbaine que nous avons retrouvé. Je cite : « La création de la communauté urbaine de Brest est l'aboutissement logique d'une période de huit ans d'observations, de contacts, de travail en commun, de fiançailles et de rodage, en quelques sortes. »

Le choix du statut de communauté urbaine fut pris après une longue réflexion. Car il répondait le mieux aux exigences de l'époque. Exigences qui perdurent : l'urbanisme. La démographie est bien sûr le développement économique.

Elles ne furent que cinq grandes villes, à l'époque, à créer une communauté urbaine : Dunkerque, Le Mans, le Creusot-Montceau, Cherbourg et Brest. Donc 5 agglomérations à avoir choisi de façon volontaire ce statut, qui est la forme la plus aboutie de la coopération intercommunale comme aimait à le dire Pierre Mauroy. Elles avaient choisi de rejoindre les quatre autres communautés urbaines, mais créées volontairement, par la loi, imposée par la loi : Bordeaux, Lille, Lyon et Strasbourg.

Vous me direz : pourquoi pas Paris ? Eh bien Paris relève d'un statut particulier. Et pourquoi pas Marseille ? Parce que Marseille, c'est Marseille.

Donc cinq communautés urbaines qui ont été créées par la loi du 31 décembre 1966. Et longtemps, ce club de neuf Communautés urbaines françaises a constitué en quelque sorte, vous excuserez l'allusion footballistique, la ligue 1 de la coopération intercommunale en France. Cette vision et cette volonté, qui n'allaient pas forcément de soi à l'époque, méritent toujours, cinquante ans après, d'être saluées et soulignées.

Depuis les années 70, quelles que soient les équipes, les équipes politiques, cette volonté de faire partie des agglomérations qui font bouger leur territoire, cette volonté de jouer en ligue 1, a perduré et s'est même amplifiée, sous l'impulsion notamment de Pierre Maille ici présent, et que je salue, contribuant progressivement mais résolument à créer une intercommunalité singulière, la communauté urbaine la plus intégrée de France, aux champs de compétence ou, plus important, associée à une gestion unifiée du personnel entre la ville-centre et l'intercommunalité.

Merci. Merci, Pierre, ça mérite de nos applaudissements.

En 2015, c'est cette même vision, cette même longueur d'avance qui nous a permis d'obtenir, je dirais contre vents et marées, le statut de métropole, malgré le handicap de notre taille. Alors que nous faisons partie de ce club fermé des communautés urbaines, nous ne voulions pas que l'arrivée de ce nouveau statut nous amène à être déclassé. Nous souhaitions continuer à jouer au plus haut niveau et d'avoir une longueur d'avance.

Ce qui se jouait également, c'était une carte de France de l'intercommunalité redessinée avec à l'Ouest de la France deux métropoles, Nantes et Rennes, qui auraient, je crois, amplifié le déséquilibre entre l'est et l'ouest de notre région.

Et alors que les autres métropoles en création avaient le nombre d'habitants requis, 400 000 habitants, et nous en sommes loin, pour intégrer ce nouveau statut, mais devaient intégrer de nouvelles compétences. Nous étions à Brest dans la situation inverse : moins de 400 000 habitants, mais les compétences nécessaires.

En effet, nous exerçons déjà, à Brest, toutes les compétences requises. Nous avons aussi- ça a été mis en avant- les fonctions métropolitaines, avec un rayonnement sur un bassin de vie bien plus large que nos 8 communes d'origine, mais il nous manquait l'effectif en nombre d'habitants.

Comme je l'avais exprimé lors d'une audition au Sénat, quand on parle de métropole, de quoi parle-t-on ? Petite parenthèse, une méchanceté inutile que je vais faire. La présidente de la commission sénatoriale m'avait interrogé en me disant : « mais monsieur le président, monsieur le maire, vous voulez faire une métropolette ». Elle a été ministre. Elle est aujourd'hui au conseil constitutionnel, mais pas de nom.

Et moi je lui avais répondu : si l'on parle de métropole en tant qu'agglomérations qui se hissent au niveau des métropoles de rang mondial, eh bien elles ne se comptent que sur les doigts d'une main. Il y a Paris, bien sûr, Marseille, Lyon, Strasbourg. Mais si on parle des agglomérations qui exercent des fonctions métropolitaines importantes sur un territoire et jouent un véritable rôle en matière d'aménagement du territoire c'est tout à fait un autre débat. Et Brest avait autant sa place que d'autres tant pour ses fonctions au service de l'ouest breton, qu'au service de notre pays avec son rôle stratégique en matière de défense voire au service de l'Europe pour ce qui est de la recherche dans le domaine des océans au sein de notre campus mondial de la mer.

Et, au terme d'une bataille législative plutôt âpre et d'un arbitrage favorable au plus haut niveau de l'état des normes obtenu ce statut : petit parmi les gros.

A ce titre, mais, ils auront l'occasion de l'exprimer eux-mêmes au cours de la soirée. Je souhaite tout particulièrement remercier deux personnes, Nathalie Appéré, maire de Rennes, qui est devant moi. Présidente aujourd'hui de la métropole de Rennes, qui était à l'époque députée. Merci Nathalie.

Et le président de la République, François Hollande, qui a arbitré en notre faveur. Il nous fera l'honneur et l'amitié de clôturer notre soirée. Il va nous rejoindre dans quelques instants.

Et je crois que je n'ai pas peur de le dire, cette persistance dans l'action, certains diraient notre ténacité ou notre entêtement, ont transformé complètement notre ville et notre agglomération.

D'abord dans le service quotidien à la population. Pas un acte de la vie courante des habitants de nos 8 communes dans lesquelles la métropole n'est pas aujourd'hui à la manœuvre.

La mobilité. Il y a actuellement quelques travaux dans la ville. Les déchets, l'eau, l'entretien des espaces publics, etc...

Et au moment où la coopération intercommunale est parfois décriée, accusée de ne pas être assez performante, je crois que cette mutualisation des moyens et cette mise en cohérence des politiques publiques à l'échelle d'un bassin de vie fonctionne et ont été bénéfiques au territoire, à ses habitants, à ses communes mais aussi à un territoire beaucoup plus large que nos 8 communes.

Nous avons absorbé cette croissance du niveau de services et d'équipements en maîtrisant de manière exceptionnelle nos frais de fonctionnement. Ce qui d'ailleurs pose problème lorsque l'état nous dit : Il faut faire x millions d'euros d'économies. On les a déjà faites avec le service unique du personnel, etc... Comment fait-on ? Mais je ferme la parenthèse.

Et ceci a permis à ce territoire, dont les habitants continuent à avoir un revenu inférieur à la moyenne régionale et nationale, d'avoir un niveau d'équipement que beaucoup nous envient aujourd'hui.

Ce développement de la pointe bretonne que nous avons porté, avec le soutien, bien sûr, de l'état, du département, de la région nous a permis de conforter nos entreprises et nos centres de décisions et il nous permet aujourd'hui d'offrir à un territoire bien plus large que nos 8 communes, de grandes fonctions métropolitaines que constituent l'hôpital, l'enseignement supérieur et des centres de recherche, des entreprises qui travaillent à l'international. Je pourrais aussi parler de notre aéroport, du port, sans oublier les activités historiques de défense du territoire national, toujours accueilli à Brest.

Toutes ces fonctions métropolitaines au service de notre région et de notre pays ne se seraient pas, aussi développées, ici, sans cette vision initiée en 1974, il y a maintenant cinquante ans, puis amplifiée par les équipes successives. Et c'est la tâche que nous poursuivons sans relâche, avec conviction.

Je vais aller vers ma conclusion, mais tout de même, je voudrais m'arrêter quelques instants sur un point. Le contexte national, le contexte international, l'air du temps, nous poussent depuis quelque temps au repli sur soi. L'actualité nationale et internationale n'est plus trop parlante pour illustrer ce constat. Et face aux difficultés, à l'incertitude, je crois qu'il est trop facile d'opposer.

D'opposer l'urbain et le rural.

D'opposer les petites collectivités, qui par définition, sont pauvres et les grosses collectivités qui, par définition, sont riches.

Il est beaucoup plus difficile et exigeant de coopérer, de relier les forces vives, d'accueillir et de rechercher les points de convergence. Et en célébrant ces cinquante années de coopération exemplaire, j'émets donc, devant vous, ce soir un souhait, car rien, vous le savez, n'est jamais déjà pour toujours. Retenons pour le passé comme pour l'avenir que c'est la coopération et la mutualisation qui nous ont permis de construire un développement harmonieux de notre territoire.

Retenons que c'est notre longueur d'avance dans cette coopération qui a permis de construire cette métropole solidaire. Sachons collectivement pour les années à venir, conserver cette longueur d'avance. Sachons que, malgré notre taille, grâce à notre jeu à la brestoïse, nous souhaitons continuer à jouer longtemps en ligne 1.

Ainsi la métropole jouera pleinement son rôle de pôle d'équilibre de l'ouest breton. Ainsi, chère Nathalie- la Bretagne pourra marcher longtemps sur ses jambes, Brest et Rennes, au service d'un développement équilibré de l'ensemble de la Bretagne.

Merci à vous.

Ici c'est Brest... Métropole !